



Place de la mairie – 58210  
Tél : 03 86 39 81 94  
Mail : mairie.menou@wanadoo.fr

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU**  
**MERCREDI 18 novembre 2022**  
**Convocation 10 novembre 2022**

L'an 2022, le 18 novembre à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de Menou, régulièrement convoqué, s'est réuni en la mairie de Menou, **sous la présidence de Madame le Maire RAVAUD Véronique,**

**Présents** : Mmes et M. COLLETTE Catherine - MASSON Angélique - RAVAUD Véronique - DEWEERDT Théophile - GILGER Pascal - HANEMIAN Thierry - LAMARRE Mickaël - SKOWRON Patrice – WEISS Luc  
Formant le quorum

**Absent**: BELTZER Valérie – **Procuration** GILGER Pascal

**Secrétaire de Séance** : COLLETTE Catherine

**Heure Début de séance** : 18H00

**Approbation du compte -rendu de la dernière séance**

Après lecture, le compte-rendu du Conseil municipal du 7/10/2022 est approuvé

## ORDRE DU JOUR

- SUIVI MEDICAL DES AGENTS : mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Nièvre
- SIAEP : rapport sur le prix et la qualité de service 2021
- MOTION : éloignement des services de la Direction départementale des finances publiques
- DETR 2023 : demande de subvention
- ONF : Coupes de l'exercice 2023

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

## DELIBERATIONS

### 2022-035 SUIVI MEDICAL DES AGENTS : mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Nièvre

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de prévention dans la fonction publique territoriale,

Vu l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui stipule que les centres de gestion peuvent conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent,

Considérant que le service de médecine professionnelle relève de la compétence du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Nièvre.

Considérant la création au 1<sup>er</sup> janvier 2023 d'un groupement d'intérêt public Service santé et sécurité au travail inter fonctions publiques de la Nièvre dont le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Nièvre sera membre.

Considérant que le GIP santé assurera l'ensemble des missions en matière de suivi médical et de prévention des risques professionnels des agents relevant de ses membres.

Considérant que les collectivités affiliées au centre de gestion ont la possibilité de se faire représenter par cette structure au GIP santé et de continuer à bénéficier du suivi médical de leurs agents.

Le Conseil municipal ou le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

1— Que la commune de Menou sera représentée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Nièvre au sein du GIP santé pour le suivi médical de ses agents.

2 - De participer au financement des cotisations de ses agents pour le volet suivi médical et de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

3 - D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

COMMUNE DE MENOU

CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022

**2022-036 SIAEP : rapport sur le prix et la qualité de service 2021**

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable du S.I.A.E.P. de la Bourgogne Nivernaise pour l'exercice 2021.

Après présentation du rapport, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2021 du SIAEP pour le service public d'eau potable

**2022-037 MOTION : éloignement des services de la Direction départementale des finances publiques**

Suite à la motion présentée par les délégués et déléguées communautaires de l'Intercommunalité Haut-Nivernais Val d'Yonne le 25/10/2022 sur l'éloignement des services publics locaux, Madame le maire propose au conseil de se prononcer sur le sujet

**Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- **VOTE CONTRE** l'éloignement des services publics locaux, notamment les services de la Direction Départementale des Finances Publiques au profit de l'agence implantée à Cosne sur Loire
- **APPELLE** l'Etat à une réelle prise de conscience que les décisions prises unilatéralement et sans dédommagement pour les communes, sur la répartition de ses services et emplois publics, conditionne et malmène l'avenir du monde rural.
- **SOUTIENT** la motion présentée par les délégués et déléguées communautaires de l'Intercommunalité Haut-Nivernais Val d'Yonne le 25/10/2022.

**POUR : 10                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

**2022-038 DETR/DSIL 2023 : demande de subvention**

Madame le Maire informe le conseil qu'afin de pouvoir envisager d'ouvrir une opération sur l'exercice 2023 concernant le projet d'aménagement du centre bourg (Grande rue), il convient de l'autoriser à faire une demande de subventions DETR / DSIL PROGRAMME 2023.

Le projet entre dans le cadre éligible d'une subvention DETR / DSIL sur le plan économique, environnemental, touristique, de mise aux normes et de la sécurisation des équipements publics,

En application de l'article L. 2334-33 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

<b>Coût prévisionnel HT de l'opération</b>	<b>350 000,00 € HT</b>
<b>Subvention DETR / DSIL sollicitée : 40 %</b>	<b>140 000,00 €</b>
<b>Programme ENVI Conseil régional BFC</b>	<b>30 000,00 €</b>
<b>autofinancement</b>	<b>180 000,00 €</b>

Le dossier de demande de subventions sera accompagné de l'étude et descriptif préparés par le Maître d'œuvre Cédric Bonvillain.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:**

- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus,
- **SOLLICITE** L'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de soutien à l'investissement local 2023 (DSIL) pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40 %.
- **INDIQUE** que ce projet sera inscrit en opération d'investissement au Budget primitif de 2023.
- **AUTORISE** Mme le Maire à engager les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier

**POUR : 10                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

**2022-039 ONF : Coupes de l'exercice 2023**

L'office National des Forêts propose pour l'exercice 2023 :

- le martelage des parcelles 10W, 11, 25 et 28 de la forêt communale de Menou au titre de l'exercice 2023, conformément à l'Aménagement forestier.
- la mise en vente des produits martelés au cours des prochaines ventes de l'Office National des Forêts,
- la délivrance des houppiers et petites futaies martelés au profit des affouagistes dans les parcelles 10W et 11 sous la responsabilité des CINQ garants suivants :  
LAMARRE Mickaël, SKOWRON Patrice, HANEMIAN Thierry, WEISS Luc, RAMEAU Charles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide la proposition de l'ONF

**POUR : 10                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Conseil municipal : Céline Guillaume a démissionné de son poste de conseillère municipale

Projet Aménagement grande rue :

- Accord de principe sur l'étude financière de Cédric Bonvillain (Avre Conseil)
- Réunion publique organisée pour présentation du projet aménagement gde rue

Achat parcelle de bois L'Ourdon : acte de vente signé chez Maître Plançon à Varzy par Mme le Maire

Bornes à Incendie : travaux prévus 22 et 23/11/2022 (Chauffour et Route de Ménestreau à Château Gaillard)

Chapelle de la tête Ronde :

- la commune a reçu une récompense Site et Monuments de 3000€
- récompense « Rubans et patrimoine »

Salon des maires 2023 : Intervention de Mme Le maire au Salon des maires de novembre dans le cadre d'un colloque «territoire, patrimoine, retombées économiques et touristiques

Festivités de fin d'année 2022 :

- repas des aînés prévu le 11/12/2022 (inscriptions en cours)
- 11/12/2022 après le repas, concert musique classique à l'église
- 18/12/2022 Noël des enfants : spectacle l'Oiseau Lyre + goûter + Père Noël)
- Crèche de Noël : l'église sera ouverte pour des visites.

Chats errants : captures pour stérilisation (10 gratuites avec participations des habitants)

Problème de voisinage, intervention de Mme Ghislaine Toffoli qui fait état des difficultés qu'elle rencontre avec son voisin qui ne coupe pas ses branchages et ne nettoie pas son terrain, engendrant la présence de rats qui causent des dégâts dans le voisinage

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40**

**SIGNATURES**

<p>Le Maire</p> <p>Véronique RAVAUD</p> 	<p>La Secrétaire de Séance</p> <p>Catherine COLLETTE</p> 
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------